

CQP Moniteur d'escrime option fleuret, épée, sabre

RNCP34973 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15425
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	14/10/2020
Date d'échéance	14/10/2022

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE D ESCRIME	77567560600062	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQP « Moniteur d'Escrime » option fleuret, sabre, épée répond à un besoin d'emploi identifié non couvert correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Le CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation du secteur.

Sa mise en place a développé un cadre de structuration de l'emploi secondaire dans les petites structures. Le titulaire d'un certificat de qualification professionnelle est ainsi amené à encadrer, en autonomie et en toute sécurité, des groupes restreints et jusqu'à un premier niveau de compétition au sein de petites structures ne dépassant pas 50 licenciés.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire d'un CQP « Moniteur d'escrime » a vocation à :

- faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique de l'escrime sportive en fleuret, épée, sabre.
- transmettre une technicité indispensable au premier niveau de pratique de l'escrime sportive en fleuret épée, sabre, en adéquation avec le niveau du public visé et en toute sécurité ;
- garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité de l'escrime au fleuret, sabre, épée

- Connaître les caractéristiques physiques, physiologiques et psychologiques des différents publics

- Se présenter, expliquer son rôle de moniteur d'escrime (fleuret, épée, sabre) et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, adolescents, adultes et seniors) ;
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance d'escrime (fleuret, épée, ou sabre) en veillant à la sécurité des escrimeurs, des pratiquants et de tout public (enfants, adolescents, adultes et seniors);

Encadrement de séances d'escrime fleuret, sabre, épée en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers, ainsi que la réglementation fédérale et institutionnelle

- Organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics (enfants, adolescents, adultes et seniors) ;
- Adapter son intervention durant la séance d'escrime (fleuret, épée, sabre) en fonction du public (enfants, adolescents, adultes et seniors) ;
- Démontrer les exercices et gestes techniques en escrime (fleuret, épée, sabre) en s'adaptant aux publics (enfants, adolescents, adultes et seniors);
- Transmettre l'éthique et les valeurs de l'escrime (fleuret, épée, sabre)
- Respecter les réglementations de l'escrime en vigueur (fleuret, épée, sabre) qu'elles soient techniques, sportive ou arbitrale ;
- Vérifier et assurer la sécurité du site, celle des escrimeurs et des pratiquants pendant la séance, au regard des critères établis et sa propre sécurité.

Dynamisation de la structure dans et autour de l'activité de l'escrime au fleuret, sabre, épée

- Participer à l'organisation et la mise en place de l'activité escrime fleuret, sabre, épée au sein de la structure en lien avec les responsables (dirigeants, bénévoles...);
- Aider les escrimeurs et les pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors) à s'engager vers des événements ;
- Favoriser la promotion de l'escrime sportive auprès des escrimeurs et des pratiquants (enfants, adolescents, adultes et seniors) au sein de la structure ;
- Auto-évaluer ses interventions ;
- Rendre compte des actions menées auprès aux responsables ;
- Entretenir le matériel d'escrime sportive (armes, masques, kits d'initiation 1ère touche pistes...).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le moniteur d'escrime exerce son activité principalement au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française d'Escrime ou au sein de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, ou du champ culturel, socio-éducatif, touristique, loisirs ou sportif.

Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire d'un CQP « Moniteur d'escrime » exerce au sein d'une structure de loisirs sportifs ou culturelle, de façon occasionnelle, saisonnière ou secondaire. Il propose la pratique de l'escrime au fleuret, au sabre, épée.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives est une profession réglementée dont le cadre législatif est défini par l'article L.212-1 du code du sport I.

"Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L.212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

- 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;
- 2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L.6113-5 du code du travail.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat au CQP « Moniteur d'Escrime » option fleuret, sabre, épée doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

- 1- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS,...)
- 2- Avoir 18 ans à la date de l'examen du CQP
- 3- Pour entrer en formation, le candidat devra avoir satisfait à un test pratique à l'entrée en formation ou être titulaire du diplôme d'arbitre régional dans l'option choisie (fleuret, épée, sabre) à l'entrée en formation.

Le Test pratique est organisé selon les modalités suivantes :

- Le candidat est évalué par le jury sur l'arbitrage de 2 Matches de 15 touches dans l'option choisie

Pour se présenter à la certification, le candidat devra être titulaire de l'arbitre régional dans l'option CQP choisie pour toutes les voies d'accès et ce, dans toutes les options.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

Base légale

Date de décision	14/10/2020
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/10/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
-------	-----------	----------	------------------	--------------

2019	55	0	27 %	—
2018	57	0	27 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP23073

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cpnef-sport.com/5.aspx?sr=1>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34973/>